



Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

Rapport du Secrétariat

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies et conformément à la résolution WHA2.49 de la Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, le Comité des Pensions du Personnel de l'OMS est composé de neuf membres (et de neuf membres suppléants), dont trois sont nommés par l'Assemblée de la Santé, trois par le Directeur général et trois élus par les participants à la Caisse des Pensions. Le mandat est de trois ans et, pour assurer la continuité, des dispositions ont été prises pour renouveler seulement un tiers des membres nommés par l'Assemblée de la Santé à la fois. Le principe selon lequel les six Régions de l'OMS sont représentées au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS a été respecté par les précédentes Assemblées de la Santé.

2. Les représentants ci-après de l'Assemblée de la Santé ont été nommés par :

- **la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2006 :**¹
 - le Dr A. J. Mohammad, de la délégation de l'Oman à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé
 - M. D. Á. Gunnarsson, de la délégation de l'Islande à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant
- **la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2007 :**²
 - le Dr J. Larivière, de la délégation du Canada à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé
 - le Dr A. A. Yoosuf, de la délégation des Maldives à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant

¹ Décision WHA59(9).

² Décision WHA60(9).

- **la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2008 :**¹
 - le Dr Ebenezer Appiah-Denkyira, de la délégation du Ghana à la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé
 - le Dr Palanitina Tupuimatagi Toelupe, de la délégation du Samoa à la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant.

3. Le mandat du membre nommé par la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, le Dr A. J. Mohammad, et celui du membre suppléant nommé par la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, M. D. Á. Gunnarsson, expireront à la fin de la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

4. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner le Dr A. J. Mohammad de la délégation de l'Oman en qualité de membre et le Dr H. Siem de la délégation norvégienne en qualité de membre suppléant du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2012.

= = =

¹ Décision WHA61(9).